



## Ordonnance de télécom CRTC 2015-164

Version PDF

Ottawa, le 28 avril 2015

### Diverses compagnies – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	512	le 10 avril 2015	le 1 <sup>er</sup> juin 2015
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	513	le 10 avril 2015	le 1 <sup>er</sup> juin 2015
Bell Canada	7453	le 10 avril 2015	le 1 <sup>er</sup> juin 2015
Bell Canada	7454	le 10 avril 2015	le 1 <sup>er</sup> juin 2015
Sogetel inc.	172	le 15 avril 2015	le 15 mai 2015
Télébec, Société en commandite	483	le 10 avril 2015	le 1 <sup>er</sup> juin 2015
Téléphone Milot inc.	77	le 15 avril 2015	le 15 mai 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général